

Etats Unis et ailleurs le *Viburnum Prunifolium* et toujours avec avantage dans le traitement de la dysménorrhée et de la menorrhagie. C'est surtout dans l'avortement habituel qu'il est le plus souvent employé.

Tous les médecins qui ont observé les effets du *Viburnum*, s'accordent à dire qu'il possède la propriété anti abortive, à un très haut degré.

Si d'un côté on reconnaît au *Viburnum Prunifolium* des propriétés propres à lui, d'un autre côté on rencontre plusieurs autorités qui nient à cet agent les propriétés thérapeutiques que nous réclamons pour lui.

Je suis sous l'impression que ceux qui se sont servi de ce remède et n'en ont point obtenu les effets désirés, l'ont employé à droite et à gauche sans apporter à son emploi aucunes précautions.

Bien souvent il arrive que, faisant l'expérience d'un remède nouveau, on emploie soit une préparation mauvaise ou inerte, ou on l'administre dans des conditions telles, qu'il est impossible d'instituer aucun genre de traitement avec chance de réussir.

Parce que dans des cas d'avortement où les membranes étaient rompues, le col utérin dilaté complètement, ou lorsque les accidents dataient de plusieurs jours, on s'en est servi sans succès, il ne faut pas considérer comme inerte un remède administré dans de telles conditions.

Nul médecin intelligent ne croira à l'efficacité d'un traitement en présence de symptômes semblables, car dans de telles conditions, quel que soit le traitement, l'avortement aura lieu.

Il faut bien se rendre compte comment l'action du *Viburnum* a lieu, afin de pouvoir en faire l'application. Ce remède a une action sédative, sur les fibres utérines, et on comprendra facilement que son action n'a lieu que dans certains cas d'avortements et non dans tous les cas.

On remarque que certaines femmes avortent chaque fois qu'elles deviennent grosses. et ce, à une certaine période de la gestation, toujours la même.

Les causes de ces fausses couches sont peu appréciables et difficiles à comprendre, car, ordinairement, la femme est relativement en bonne santé. Je ne chercherai pas à discuter ici les causes de l'avortement, mais je citerai l'opinion de quelques auteurs à ce sujet.

Carpentier dit dans son ouvrage sur les maladies des femmes :

“ Chez ces femmes qui avortent sans causes appréciables, cela est dû à une irritation des fibres utérines. Le sphincter utérin semble être affaibli, relâché, et au moindre effort sa résistance est vaincue.

C'est ce que Carpentier appelle le relâchement des fibres cervicales.

“ Cette irritabilité de l'utérus détermine des contractions prématurées : le cervix cède, les membranes sont rupturées et l'avortement a lieu, sans autres causes que l'irritabilité excessive des fibres utérines.”